

Quand la classe politique alimente le séparatisme



Emmanuel Macron présente aux Mureaux, son plan d'action contre les "séparatismes" en ce vendredi 2 octobre. Malika Sorel-Sutter revient sur les spécificités de la société française et sur le rôle de la classe politique sur ce dossier.

Avec Malika Sorel-Sutter

Pas un jour, ou presque, sans que les médias ne relaient les agressions perpétrées contre la police nationale. Il s'agit de l'empêcher coûte que coûte d'investir des territoires d'où la République a été répudiée. C'est l'une des nombreuses conséquences de la prolifération du trafic de stupéfiants à travers le pays. Récemment, Martine Aubry, maire de Lille, a lancé un appel au ministre de l'Intérieur : « Ces trafics génèrent une délinquance et une violence de plus en plus insupportable pour les habitants qui vivent dans des immeubles véritablement mis en coupe réglée par les dealers. » On croit halluciner en apprenant dans le Parisien qu'« une amicale de locataires de la cité Charles-Schmidt (Seine-Saint-Denis) a négocié la paix sociale avec les trafiquants. Le deal ? "moins de nuisances", en échange de les laisser "faire leur business". Et ça marche. » Ce lieu est classé en Zone de Sécurité Prioritaire... L'impuissance de l'État dans toute sa splendeur.

Interpellé à Lyon, un vendeur de stupéfiants confesse, lors de son audition, gagner 800 euros par jour. Certains réseaux rapportent entre 40 000 et 50 000 euros par jour répartis entre les membres de « l'organigramme » : guetteurs, transporteurs, revendeurs, nourrices, lieutenants de réseaux... Selon les estimations, le trafic de drogue s'élèverait à 3 ou 4 milliards d'euros par an et 230 000 personnes travailleraient, en France, pour le seul trafic du cannabis ! Combien de familles bénéficient de cette manne rendue possible par l'inaction des pouvoirs publics qui ont fermé les yeux au motif que cela faisait vivre ? L'État connaît la réponse car l'analyse du train de vie au regard des revenus est simplissime. C'est un miracle que des parents et des enseignants parviennent encore à motiver des élèves à s'astreindre à un long et exigeant effort scolaire dans le but de s'insérer un jour dans le tissu économique, quand ces derniers ont sous les yeux, au quotidien, de multiples exemples de réussite facile et rapide.

Quel crédit accorder au Premier ministre quand il annonce vouloir lutter contre les effets dévastateurs du trafic de drogue, ou au ministre de l'Intérieur lorsqu'il évoque l'existence d'une crise de l'autorité et la nécessité de « stopper l'ensauvagement d'une partie de la société » quand on sait que, dans le même temps, la députée de Trappes, nommée au ministère de la ville, a dû démissionner de son mandat électif pour une raison à peine croyable révélée par le Figaro : son suppléant a été mis en examen fin 2019 dans une enquête portant sur un trafic de stupéfiants entre le Maroc et la France. Preuve que le caractère surréaliste de la situation n'a pas échappé au parti présidentiel, le chef de file des députés LREM, Gilles Le Gendre, a expliqué que cette démission permettait d'"éviter une situation qui aurait pu être embarrassante", le dit suppléant devant dès lors siéger à l'Assemblée nationale. Qu'une telle situation ait pu se produire sans susciter la moindre réaction de la part des partis politiques d'opposition en dit long sur ce communautarisme allègrement cultivé par les élites alors même qu'elles lui imputent, à raison, la responsabilité de la partition selon le mot de François Hollande, ou du séparatisme selon la formule d'Emmanuel Macron. Des termes différents pour désigner une même réalité, celle d'une décomposition française en marche ou d'une libanisation de la France comme je l'évoquais lors de mon audition par la commission Veil de révision du préambule de la Constitution.

Cette addiction au communautarisme n'est pas nouvelle. Qui se souvient de la circulaire dite Guéant, abrogée par Manuel Valls ministre de l'Intérieur ? Cette circulaire poursuivait deux objectifs nobles : empêcher le pillage des élites des pays du Sud, et prévenir un fort appel d'air migratoire en restreignant le droit des étudiants étrangers à travailler en France à l'issue de leurs études sur le territoire national. Dans le camp opposé se trouvait un jeune étudiant marocain qui luttait contre cette circulaire et s'activait, par voie de conséquence, au développement de ce qui allait devenir un nouveau flux migratoire considérable et aboutir à une nouvelle filière d'obtention des papiers d'identité français, comme la suite l'a montré sans guère de surprise. Contre toute attente, cet étudiant s'est vu dérouler le tapis rouge par une personnalité politique de premier plan à droite, qui lui a ouvert un bel avenir sur la scène politique française.

Il est trop facile de faire porter la responsabilité première du séparatisme à une part des enfants de l'immigration, quand ce sont les élites qui ont collaboré à installer une situation dans laquelle se réclamer de toute autre communauté que la communauté nationale française est devenu un atout qui peut se muer en pari gagnant. Si les élites de commandement et d'influence de souche occidentale accordent souvent la préférence à ceux qui s'engagent pour défendre ou étendre les intérêts de leur communauté ethno-religieuse de naissance – et parfois même de leur pays d'origine, c'est dans l'espoir que ces derniers drainent vers elles les suffrages correspondants. En effet, ces élites partent du postulat que la majorité ne s'intègre pas. Chemin faisant, elles collaborent à la communautarisation de leur propre pays. Pour moi qui ai vécu quinze années en Algérie, jamais une telle situation de préférence étrangère n'aurait pu s'y produire. Inimaginable !

L'adhésion aux valeurs de la République française, à une histoire, à une langue, pour reprendre la terminologie du Président de la République lors de la célébration des 150 ans de la République, cela n'est plus attractif. Identité et citoyenneté ont été dissociées et la citoyenneté a été vidée de sa substance, comme vient l'illustrer une nouvelle fois la décision du gouvernement « d'accélérer la naturalisation de personnes étrangères en première ligne lors du confinement (éboueurs, caissières, infirmières, médecins) ». Comme s'il existait quelque lien entre l'appartenance à un peuple et la question de l'emploi ! Souvenons-nous, le 7 mars 2017, déjà, le candidat à la présidentielle Emmanuel Macron annonçait, lors d'un déplacement aux Mureaux, vouloir « favoriser l'accès à la nationalité française ». Pourtant, les élites de commandement connaissent parfaitement la situation de la France. La plupart portent des prénoms chrétiens, conformes à la thèse d'Éric Zemmour. Rappelons ici que la loi n'exige pas la francisation des noms et prénoms. Dès lors, pourquoi en faire grief aux enfants de l'immigration ? Ce filtre par les prénoms a pénétré l'esprit d'une part des Français. Un prisme profondément injuste et hautement contre-productif, un poison parmi d'autres qui empêchent d'analyser la réalité des responsabilités et des erreurs commises, seule voie de restauration de la France. La partition en cours n'épouse les contours ni de l'ethnie ni de la race ni des prénoms, mais ceux de la capacité à entendre, ou pas, les cris sourds du pays qu'on enchaîne.

En quarante ans, l'une des très rares initiatives pour restaurer la citoyenneté française aura été la Charte des droits et des devoirs du Citoyen que nous avons mise sur pied au Haut Conseil à l'Intégration, charte aussitôt déployée sur le terrain par le ministre de l'Intérieur Claude Guéant sous le gouvernement de François Fillon et la présidence de Nicolas Sarkozy. En moins d'un an, l'octroi de papiers d'identité français – qui sont autant de titres de propriété sur le territoire – avait chuté. Dès l'arrivée au pouvoir de François Hollande en 2012, le ministre de l'Intérieur Manuel Valls adresse une circulaire aux Préfets pour relancer les naturalisations, réduisant ainsi en cendres le travail accompli par la droite quelques mois auparavant et qui commençait tout juste à porter ses fruits. Les naturalisations font un bond de 14% et comme cela n'est manifestement pas suffisant pour la gauche, Manuel Valls prend de nouvelles dispositions pour « faciliter l'accès à la nationalité des précaires, des jeunes et des talents, notamment » en introduisant la notion de « présomption d'assimilation » selon laquelle il suffit « aux moins de 25 ans d'avoir résidé plus de dix ans en France et y avoir été scolarisés au moins cinq ans sans discontinuer pour en bénéficier. » Présomption d'assimilation ? S'il existait un lien de causalité entre naître en France, y avoir été scolarisé, y avoir un emploi, et le fait d'adhérer à l'identité française, de la faire sienne, nous n'en serions pas à parler séparatisme. La Charte des droits et des devoirs, c'était simplement respecter le Code civil qui pose l'assimilation comme condition préalable à l'accès à la citoyenneté française dans le noble but de préserver l'indivisibilité de la République. Le reste n'est que poudre de perlimpinpin.

Malika Sorel-Sutter

Ancien membre du Haut Conseil à l'intégration

Auteur de Décomposition française (Fayard, 2015) qui a reçu le prix « Honneur et Patrie » de la Société des Membres de la Légion d'Honneur